

Ref : CA2019/52

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 SEPTEMBRE 2019

DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DU PLAN D' ACTIONS 2019/2020 RELATIF AU CONTRÔLE INTERNE (BUDGETAIRE ET COMPTABLE)

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 20 septembre 2019 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 215,

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ Après en avoir délibéré,

➡ **DÉCIDE à l'unanimité d'adopter le plan d'actions 2019/2020 relatif au contrôle interne [contrôle interne budgétaire (CIB) et contrôle interne comptable (CIC)], tel que défini en pièce ci-jointe.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 20 septembre 2019.

Nombre de membres présents	17
Nombre de membres représentés	11
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	28
Nombre de votes pour	28
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 26/11/2019

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le : 08/10/2019